

tiquer l'art médical, alléguant à l'appui de sa demande que ce diplôme lui donne le droit d'exercer la profession médicale dans toutes ses branches dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. Le bureau décide que M. Cuniffe ne peut obtenir la licence qu'il sollicite qu'en se soumettant à un examen sur les matières qui ne sont pas comprises dans son diplôme.

M. Cuniffe refuse de se soumettre à l'examen et demande une licence en pharmacie qui lui est accordé en considération de son diplôme, après la prestation du serment d'usage.

Le secrétaire soumet encore au bureau des documents incomplets appartenant à William H. Foster. Mais comme le bureau avait décidé en mai dernier que ce monsieur avait droit à un examen, il est de nouveau résolu que M. Foster pourra se présenter maintenant pour le subir. Quelques uns de ces documents portaient le millésime de 1843.

Le secrétaire pour le district de Montréal, présente à l'assemblée un diplôme de la Faculté de Médecine de Paris (France) octroyé à M. de la Martellière. Ce diplôme est accepté comme certificat d'études complètes et l'assemblée décide que M. de la Martellière pourra se présenter pour subir un examen général.

Le Dr. Hall, l'un des vice-présidents du collège dépose devant la chaire le rapport des deux comités réunis de Montréal et de Québec (comités nommés à Québec à l'assemblée d'octobre 1856). Ce rapport fut remis à M. le Dr. Peltier, l'un des collaborateurs, qui lut comme suit:

REPORT OF THE CONJOINED COMMITTEES.

Your conjoined Committee consisting of Drs. Morrin, of Quebec, and Drs. Hall, Jones, Bibaud, and Peltier, have met twice in Montreal, on the 12th October, 1857, and carefully considered the reports of the Montreal and Quebec Committee appointed at the last autumnal meeting in Quebec,—“to ascertain the best means of extending the usefulness of the College to the profession and the public in general.” Conceive that in these Reports the respective Committees have exhausted for the present the subject submitted for their consideration, and while they earnestly press upon the Governors of the College the importance of matter discussed, they would at the same time urge the necessity of drawing the attention of the Legislature to them in form of a bill, which might be entertained without reference to the acts which incorporate the College.

Your Committees would now recommend to the Board of Governors the nomination of a new Committee whose term of existence should expire at the next triennial meeting to be re-appointed, if required, whose